

Val-des-Sources, le vendredi 24 mai 2024

À l'occupant actuel
123, route 456
Wotton, QC J0A 1N0

AVIS DE VIDANGE

Adresse de l'immeuble visé :

123, route 456

Période de vidange prévue :

20 mai 2024 au 31 mai 2024

Dégagez vos couvercles pour le :

19 mai 2024

Objet : Vidange de fosse septique

La présente a pour but de vous informer que notre entrepreneur, Enviro 5, procédera à la vidange des fosses dans votre secteur durant la période du **20 mai 2024 au 31 mai 2024**. Les vidanges s'effectueront entre 7 h et 19 h.

À cet effet, veuillez dégager vos couvercles pour le 19 mai 2024.

Nous vous rappelons que le programme régional est coordonné par la MRC des Sources, et est en conformité avec le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22). **Sachez que nul ne peut se soustraire du programme et vous avez donc l'obligation de dégager vos couvercles de fosse septique.**

Votre présence n'est pas requise lors de la vidange et vous n'avez pas à payer l'entrepreneur. Ce service est désormais facturé sur votre compte de taxes. Pour le bon fonctionnement du programme, veuillez respecter les consignes suivantes :

- Dégagez les deux (2) couvercles de votre fosse septique** en laissant un espace libre d'au moins 15 cm (6 po) de plus large et de plus profond que le couvercle tel qu'illustré ci-contre. **Retirez les vis** qui retiennent les couvercles de plastique, le cas échéant.



- Vous n'avez pas à lever les couvercles**, l'entrepreneur se charge de les ouvrir et de les refermer.
- Pour éviter les blessures au dos, la profondeur maximale des couvercles, à partir du niveau du sol, doit être de 12 pouces.
- Lorsque les couvercles sont situés sous une construction (ex. balcon ou agrandissement de maison), un accès d'une hauteur minimale de 4 pieds est nécessaire afin de faciliter l'adoption d'une position et de techniques de travail sécuritaires. De plus, afin d'éviter les intoxications causées par les gaz s'échappant des fosses, l'endroit doit être bien ventilé. Aucun employé n'est autorisé à entrer dans un espace restreint non ventilé (espace clos).

- ❑ **Identifiez clairement l'emplacement** de l'installation septique à l'aide d'un piquet à neige muni d'un marqueur voyant. Ex. : Ruban forestier, peinture orangée voyante.
- ❑ Le **site doit être sécuritaire et accessible** (chien attaché, clôture déverrouillée, etc.). Le numéro de l'immeuble doit être visible à partir de la voie publique.
- ❑ Pour une installation septique munie d'un **préfiltre**, l'entrepreneur pourra le nettoyer lors de la vidange si vous laissez un boyau d'arrosage à proximité.
- ❑ Si vous possédez un **système Bionest**, veuillez aviser la MRC. Le circuit devra être débranché avant la vidange. **De plus, un écriteau devra être laissé près de la fosse pour indiquer que le système est hors tension. À défaut de quoi, la vidange ne sera pas effectuée, ceci afin de ne pas endommager votre système Bionest.**
- ❑ Si vous possédez un **système étanche**, veuillez aviser la MRC, vous pourriez avoir droit à une accommodation quant à la date de votre vidange.

ATTENTION : Vous avez l'obligation de dégager les couvercles de la fosse à la date indiquée par la MRC. Des frais de 135 \$ seront appliqués si le camion doit retourner pour une deuxième visite. De plus, veuillez noter que la MRC a opté pour la vidange totale des boues pour l'ensemble du territoire.

Si vous désirez des informations sur la conformité de votre installation septique et la réglementation qui s'y rattache, veuillez contacter l'inspecteur de votre municipalité.

Pour plus d'informations sur le programme de vidange de fosses septiques, consultez notre site Web <http://www.mrcdessources.com>

Trucs et astuces

Afin de vous éviter le dégagement de vos couvercles tous les deux ans, nous vous suggérons d'installer autour de chacun de vos couvercles, une longueur de 97 pouces de drain agricole perforé de 6 pouces de diamètre, tel qu'illustré ci-dessous. De cette manière, vous n'aurez plus à procéder à l'enlèvement de terre et de gazon au pourtour de vos couvercles!



Nous vous remercions de votre collaboration.

Cédric St-Onge

Chargé de projet en gestion des matières résiduelles

Coordonnateur du programme régional de vidange des installations septiques

873-500-2456